



Aix en Provence

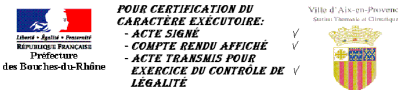
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-294

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51314-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT. AGREMENT D'ACQUEREURS POUR L'IMMEUBLE SITUE AU 39, RUE DU PUIITS NEUF. LOTS N° 4, N° 6 ET N° 7.

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : S. DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 3.2

Aliénations

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT. AGREMENT D'ACQUEREURS POUR L'IMMEUBLE SITUE AU 39, RUE DU PUIITS NEUF. LOTS N° 4, N° 6 ET N° 7.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La SEMEPA a saisi la Ville d'Aix-en-Provence, conformément aux dispositions de l'article 15 de la convention publique d'aménagement pour l'Opération de Revitalisation du Centre Ville en vue de la cession des lots n° 4, n° 6 et n° 7 de copropriété dans l'ensemble immobilier situé au 39, Rue du Puits Neuf.

LOTS N° 4, N° 6 ET N° 7 DE COPROPRIETE DE L'IMMEUBLE 39 RUE DU PUIITS NEUF (AT n°106) :

La présente cession concerne 3 lots de copropriété dans l'immeuble situé 39, rue du Puits Neuf qui est élevé de 4 étages sur rez-de-chaussée à usage de logements et une cave en sous sol.

Ces lots ont été acquis par la SEMEPA, occupés. Après leur libération, la SEMEPA a procédé au réaménagement des logements pour les utiliser en « logements tiroirs » afin de permettre le relogement provisoire de locataires d'immeubles à réhabiliter.

La convention publique d'aménagement du centre ville se terminant le 31 décembre 2015, l'ensemble des immeubles est destiné à être cédé avant l'expiration du dit délai, c'est ainsi que la cession de ces lots a été entreprise.

La commercialisation des lots a fait l'objet d'une large publicité :

- plusieurs agences immobilières aixoises ont l'immeuble en commercialisation,
- une fiche de vente a été mise sur le site Internet de la SEMEPA,

La SEMEPA vend en l'état les lots à réhabiliter.

La présente cession concerne :

- le lot n° 4 (109/1002^{ème}) qui consiste en un studio, avec salle de bains et WC, situé entre le 1^{er} et le 2^{ème} étage, d'une surface de 19,07m².

Ce lot est vendu occupé selon bail d'habitation à un loyer social.

- les lots n° 6 et n° 7 (292/1002^{ème}) qui consistent en un logement T2/3 pour une surface totale de 49,28m² situés au 2^{ème} étage.

Ce logement est vendu libre d'occupation.

Le projet de l'acquéreur prévoit des travaux de réhabilitation pour le réaménagement du logement vacant, travaux pour lesquels l'accord de la copropriété a déjà été obtenu.

Le compromis de vente du lot n° 4 a été signé le 7 juillet 2014.

Le compromis de vente des lots n° 6 et n° 7 a été signé les 22 et 24 juillet 2014.

Adresse et Numéro lots de copropriété	Niveau	Nature local	Identité acquéreur	Prix cession
Lot n° 4, 39 Rue du Puits Neuf	1 ^{er} étage 2 ^{ème} étage	Studio	M. David BENEZRA Mme Silke WUNDERLICH, son épouse Demeurant 1260, Chemin Carraire de Salin à AIX EN PROVENCE (13090) ou personne morale dans laquelle ils sont associés et conservent un pouvoir décisionnaire.	49 000,00 €
Lots n° 6 et n° 7 39 Rue du Puits Neuf	2 ^{ème} étage	Logement T2/3		195 000,00 €

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AGREER** les acquéreurs et les conditions de cession des lots n° 4, n° 6 et n° 7 de copropriété de l'ensemble immobilier situé au 39, Rue du Puits Neuf, tels que présentés dans l'exposé qui précède.

DL.2014-294 - OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT. AGREMENT D'ACQUEREURS POUR L'IMMEUBLE SITUE AU 39, RUE
DU PUIITS NEUF. LOTS N° 4, N° 6 ET N° 7.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 9
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT, Jean-Jacques POLITANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)